

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 17 mars 2015**

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, R COUDURE, S. BONNASSIOLLE, A. POUBLAN, J. POUBLAN, N. DRAESCHER, P. MIGUET, T. GADOU, V. BERGES, M. F LAVALLEE, I. BACQUERIE, S. PIZEL, C. HIALE-GUILHAMOU, M.H BEAUSSIER, R. LAROUDIE-GRUYER, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, M. BLAZQUEZ, M. TIRCAZES.

Absents excusés:

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte-rendu de la séance du 26.02.2015
- Vote des Taux
- Vote du Budget Primitif 2015 commune
- Vote du Budget Primitif 2015 Caisse des Ecoles
- Accroissement temporaire d'activité
- Mise en place d'une gestion alternative des espaces verts
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 12 janvier 2015

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 26 février 2015. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Vote des taux

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme le Maire doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2015.

Mme le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que malgré la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges de fonctionnement, la commission finances a préconisé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre la commission finances et fixe le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2015 tel que défini ci-dessous :

Taxe	Base	Taux	Produit
TH	3 647 000 €	12,41 %	452 593 €
FB	2 472 000 €	9,60 %	237 312 €
FNB	33 500 €	46,28 %	15 504 €
Total			705 409€

III. Vote du Budget Primitif 2015 commune

Mme le Maire, après avoir présenté le budget Primitif de la commune aux membres du Conseil Municipal fait procéder au vote de celui-ci.

Le budget de la commune 2015 peut se résumer ainsi :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	2 023 988,44	(dont 27 430,43 de RAR)
Recettes	:	2 023 988,44	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	2 413 415,42	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	2 413 415,42	(dont 0,00 de RAR)

Soumis au vote, le Budget communal 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Jacques POUBLAN déclare que les élus d'opposition ont choisi de voter le Budget Primitif 2015 car ils estiment que la commune a des projets ambitieux et que le recours à l'emprunt se fait au bon moment et dans des conditions favorables. Il ajoute que, par contre, l'opération d'aménagement de la place du village est trop coûteuse. M. POUBLAN indique également qu'il souhaite que les élus d'opposition continuent à discuter et à participer aux projets municipaux.

IV. Vote du Budget Primitif 2015 Caisse des Ecoles

Mme le Maire, après avoir présenté le budget Primitif du budget annexe Caisse des Ecoles aux membres du Conseil Municipal fait procéder au vote de celui-ci.

Le budget de la Caisse des Ecoles 2015 peut se résumer ainsi:

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	73 372,74	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	73 372,74	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	248 453,86	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	248 453,86	(dont 0,00 de RAR)

Soumis au vote, le Budget Caisse des Ecoles 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

V. Accroissement temporaire d'activité

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'enquête concernant la mise en place d'un service de ramassage des déchets verts. Afin de connaître l'avis des habitants, une enquête doit être menée.

Pour assurer cette mission Mme le Maire propose la création de quatre emplois correspondant à un accroissement temporaire d'activité à temps complet d'agents techniques conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

Les emplois seront créés du 1^{er} avril au 15 avril 2015. La durée de travail hebdomadaire sera fixée à 35 heures en moyenne. Les emplois pourraient être dotés de la rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 330 de la fonction publique.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

VI. Mise en place d'une gestion alternative des espaces verts

Une délibération pour la mise en place d'une gestion alternative des déchets a été prise lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2014. Après un retour de l'Agence de l'eau Adour Garonne, il convient de rajouter que la commune sollicite une subvention auprès de cet organisme.

VIII. Questions diverses

1. Mme PIZEL fait un point sur le Budget prévisionnel et sur les charges supplétives du CLSH « les marches du BERN ». Elle précise aux conseillers municipaux l'ensemble des coûts et des recettes de l'association. La gestion du CLSH revient à la commune à environ 99€ par enfant et par an (soit un total de reste à charge d'environ 25 000€ pour la collectivité).

La séance est levée à 20h45.